

ASSOCIATION CITOYENNE DE SAINT-PIERRE (ACSP)

Association loi 1901 97410 Saint-Pierre

Weblog: http://citoyennedestpierre.viabloga.com/

Mél: <u>acsp974@orange.fr</u>

Cette association, non politisée, a pour objet, sur l'ensemble de l'Ile de la Réunion, la défense de la qualité de vie, la défense de l'environnement, la défense du patrimoine culturel, architectural, urbain et naturel.

<u>Destinataire</u>: M. Lucien ETHEVE, Commissaire-enquêteur Enquête publique relative à Aménagement du littoral ouest de la ville de Saint-Pierre, prescrite par arrêté municipal n°273/PG/2013.

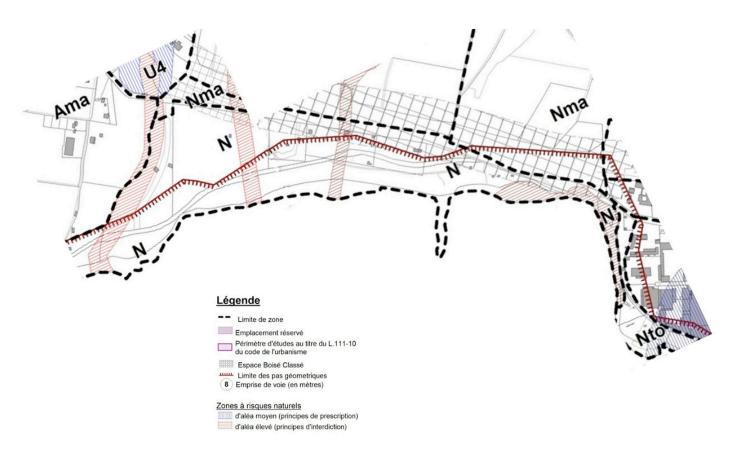
Mail: ethevelucien@hotmail.fr

Objet: Avis de l'Association Citoyenne de Saint-Pierre.

L'Association Citoyenne de Saint-Pierre a réalisé en 2011, à la demande du Service Environnement de Saint-Pierre et en concertation, une étude bénévole de l'avant-projet. Nous avions à l'époque exprimé notre désaccord sur l'avant-projet prévoyant la réalisation de « 4 rondavelles-béton », et de « jeux d'eau » consommateurs d'eau potable, dans le document que nous avions remis le 27 juillet 2011 à la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, Mairie de Saint-Pierre. Nous apprécions que ces 2 recommandations majeures aient bien été prises en compte dans ce nouveau projet.

Situation réglementaire de la zone :

- Extrait du PLU de Saint-Pierre, bas de la page 96.
- «.. l'ensemble de la façade littorale ainsi que l'embouchure de la rivière Saint-Etienne a été classée en zone naturelle (**N**) afin de préserver ces espaces. Seuls les aménagements légers permettant notamment l'aménagement de sentier littoral y sont autorisés. Le site de la pointe du Diable a, quant à lui, été classé en zone naturelle afin de permettre la réalisation d'équipements légers de loisirs. En effet, l'objectif est d'ouvrir cet espace au public en lui donnant une fonction ludique par un aménagement paysager de qualité. Le site de l'ancienne décharge, aujourd'hui en cours de terrassement, va être aménagé en espace naturel, permettant un libre accès au littoral. »
- le site se situe en grande partie dans la zone des 50 pas géométriques.



Remarques:

- 1) Malgré notre remarque en 2011, il y a 2 ans déjà, il est regrettable que, vu la nature du site littoral classé en zone N (naturelle) et l'ampleur du projet, qu'aucun dialogue préliminaire n'ait été réalisé auprès des usagers du site et des associations de protection de l'Environnement, par le bureau d'études avant l'élaboration définitive de ces plans.
- 2) Attention : les numéros de pages que nous mettons en référence à nos remarques correspondent aux pages du fichier pdf suivant lu avec Acrobat Reader http://www.ville-saintpierre.fr/pdf/enquete-publique.zip
- 3) Nous constatons des éléments anormaux qui peuvent prêter à confusion dans ce dossier d'enquête publique :
- le travail du bureau d'études qui a fourni ce document pour l'enquête publique présente des incohérences : par exemple pages 195, 202, sont évoqués encore jeux d'eau, rondavelles ... qui faisaient partie de l'ancien projet que l'ACSP a contesté. Cela porte à méprise et cela n'est pas normal pour un document pour consultation publique et avis.
- ni le bureau d'études mandaté, ni les services de la mairie, n'ont donc relu soigneusement le dossier (un vrai « pavé ») dont la lecture est pourtant imposée aux citoyens pour un avis avisé.
- malgré ce qui avait été promis par la Mairie (Service Environnement), et alors que nous avions travaillé bénévolement en étudiant l'avant-projet avec document remis en 2011, le service Environnement nous a pas averti de cette enquête publique.
- alors que la mairie disposait de l'avis de l'Autorité Environnementale (Préfet) le 5/04/2013, les dates choisies pour l'enquête publique se situent sur la plage exacte des vacances scolaires 01/07/2013-02/08/2013 avec beaucoup de voyages familiaux, ce qui est peu favorable à l'examen du dossier d'enquête publique : pour preuve, il suffira d'observer l'implication des élu(es), et de comptabiliser la participation populaire.
- → Cela conforte encore une fois de plus l'image négative aux yeux de l'opinion publique de ce type de procédure d'enquête publique-bidon (ne soyons pas hypocrites) à laquelle la population n'adhère pas.

 Une véritable enquête avec appropriation de la population aurait du passer par des réunions publiques d'information, idéalement réalisées sur site. Cela est d'autant plus important pour des projets qui impactent des sites fréquentés par la population, et c'est une demande récurrente de l'Association Citoyenne de Saint-Pierre.

Présentation de notre AVIS :

Ce site est un site remarquable, situé en bordure d'une belle plage de sable noir avec des dunes, site non urbanisé, riche d'une histoire géologique forte sur sa partie partie Est, et culturelle partie Ouest (balance de cannes, tracé ancien chemin de fer).

Il est actuellement le seul poumon oxygénant pour les nombreux marcheurs, joggers, et même vététistes, donc représente un espace nature d'autant plus important que la densification et le bétonnage de la ville de Saint-Pierre vont croissant.

Notre position : tout aménagement doit se faire en conformité avec le PLU, être <u>intégré</u> à son environnement et le <u>respecter</u>, et sa <u>durabilité</u> prévue par la contractualisation d'un suivi et entretien régulier.

Nous avons examiné différents aspects du projet, en se basant sur le document que nous avons téléchargé sur le site de la mairie.

1. La placette béton et son moyeu, et l'amphithéâtre

Un bloc de béton en forme de moyen imposant choque dans l'environnement du site naturel comme le montre le photomontage Figure 35 (page 166). Nous indiquons notre opposition à une telle structure massive, ainsi que notre opposition à la placette bétonnée : bétonisation excessive et inadéquate, intenable au soleil et totalement inadaptée à notre climat.



Les rayons du "moyeu" peuvent être matérialisés par des arbres apportant de l'ombre, le moyeu est trop "béton", doit et peut parfaitement être symbolisé par arbre(s) autour duquel peuvent être disposés des bancs en bois traité, et non en béton.

L'amphithéâtre est présenté comme un théâtre de verdure ...

Nous demandons sa relocalisation plus près des parkings, hors espace des 50 pas géométriques, et avec des gradins en bois correctement traité et protégé, et aussi entretenu.

2. Le bloc sanitaire, la gestion des déchets :

Pour le bloc sanitaire, nous préconisons :

- une intégration paysagère des structures, en bois (traité, protégé, entretenu), traduisant mieux l'habitat traditionnel local (toiture en bardeaux en bois local) : pour un aspect plus naturel, intégré au paysage, en alliant une meilleure qualité thermique en site tropical exposé à la chaleur

- un *gardiennage obligatoire* à la fois pour des raisons d'hygiène (nettoyage) et d'entretien des installations. Nous ajoutons que ce point essentiel de l'hygiène est un point aussi soulevé par l'Autorité Environnementale (Préfet)!

Il serait sanitairement contestable de vouloir augmenter la fréquentation du site, en particulier avec des familles et enfants, sans apporter les conditions d'hygiène et de salubrité publique adéquates.

Les déchets :

Page 181, le dossier mentionne : « Afin de ne pas dénaturer le site, la gestion des déchets se fera par la mise en place de bornes enterrées, de tri sélectif grandes capacités *afin de diminuer le nombre de rotations d'enlèvement* des déchets communaux et de réduire l'impact visuel et l'impact sanitaire tel que la prolifération des rats.

Ces « réservoirs » de déchets, situés prés des aires de jeux et des aires de stationnements, seront par la suite collectés deux fois par semaine par un prestataire de service, évitant ainsi le débordement de poubelles lors des week-ends et limitant l'impact visuel »

L'association dénonce l'incompatibilité entre la volonté de développer un site naturel, donc d'augmenter sa fréquentation, et le choix affiché de diminuer (c'est à dire réduire au minimum) le nombre de rotations d'enlèvement des déchets communaux.

Ce même discours a été présenté avant l'aménagement de la plage de la gendarmerie à Saint-Pierre. Des promesses qui n'ont pas été tenues, il suffit d'observer les petites poubelles visibles en bord de route, les sacs poubelles déposés en bord de boulevard Hubert Delisle éventrés, un spectacle pitoyable. Il suffit aussi à tout citoyen d'aller aux jardins de la plage le week-end pour constater la gestion insuffisante des déchets du site.

→ Avant tout projet, un engagement « déchets » adapté doit être présenté et formalisé. Nous demandons aussi une action favorisant la responsabilisation des personnes fréquentant le site dans l'optique du « ramener ses déchets ».

3. L'aire de fitness outdoor :



Si les jeux de cordes s'intègrent, il n'en est pas de même pour l'aire avec les machines de musculation et autres.

Notre position sur les machines de l'aire de « fitness » :

- anti-écologique (complètement anachronique et ne s'intègrent pas du tout sur ce site naturel)
- anti-économique puisque ces installations seront soumises en permanence à l'air marin et se dégraderont à très grande vitesse : qui assure la maintenance ? Une vraie gabegie d'argent public !
- un problème majeur de sécurité : il est clair qu'en cas de défaillance du matériel et d'accident, les usagers vont, à juste titre, se retourner vers les élu(e)s responsables.

En résumé, un aménagement urbain, coûteux, lourd en maintenance, en risque pénal, inadapté et ne s'intégrant pas au site. Pour toutes ces raisons, *nous nous opposons à cette aire de fitness*.

→ A la place, nous demandons une zone de pique-nique gazonnée et arborée, une zone verte avec plantation d'espèces endémiques et indigènes, avec informations pédagogiques (partenariat possibles avec des associations locales compétentes).

Une zone conviviale de pique-nique et de mixité sociale redorerait l'image de la ville où tout devient payant.

Remarque: Nous recommandons de favoriser la proportion indigène-endémique par rapport aux exotiques, à la fois dans des buts écologique, culturel et pédagogique. Elles sont aussi plus adaptées par rapport au climat de la zone, de faible pluviométrie annuelle.

Pensons aussi à l'intégration du Bois de gaulette, cela symboliserait la conception des brancards de charrettes et des jougs dans ce bois dur.

4. Voies, parkings (total de 170 places environ): goudronnage à proscrire excepté 15 places (SPA) hors site, côté ouest

- <u>Voies de service</u> : non au bicouche (goudronnage), goudronnage à exclure car totalement incohérent et inadéquat dans ce site naturel, et aberrant pour la partie Est très sauvage et d'intérêt géologique fort ;

En particulier, entre Score et Pointe du diable :

Le projet présente une voie de service en bicouche (goudronnée) passant par endroits entre 10 et 20 m du rivage dans la zone à l'Est de l'oratoire, ce qui est contraire à la loi Littoral.

Nous nous opposons à son goudronnage car:

- contraire à la loi
- dénature le site
- contraire à l'intérêt de la pratique du jogging (sol dur et qui chauffe énormément au soleil local !)
- il n'y a aucun intérêt économique, ni de service à goudronner, des accès transversaux existent déjà

La piste existante, en terre, (sentier du littoral) est utilisée par les marcheurs et les sportifs qui démarrent leur activité à partir du parking du Score.

Nous préconisons le maintien de la piste de terre à maintenir en état praticable.

- Voies d'accès, parkings, aire de manifestations :

Pour bien comprendre notre position, nous rappelons que le projet concerne un site naturel littoral.

De ce fait, l'aménagement doit prendre en compte ce caractère dans toutes ses composantes et notamment en matière d'accès et d'accueil du public.

- nous demandons : ni goudronnage, ni bétonnage
- nous préconisons : l'utilisation de matériaux naturels qui s'intègrent mieux dans le site, faisant écho à l'aspect dunaire littoral tout en favorisant l'infiltration des eaux de ruissellement

- Cheminements piétons, cyclistes :

Vu la fréquentation importante, et pour des raisons de sécurité, nous suggérons 2 voies de cheminement piétons/vélos séparées et parallèles.

Vélos et piétons ne font pas bon ménage, en particulier en présence d'enfants.

Il faut un espace de l'ordre du mètre séparant nettement les voies cyclistes et piétons. Pourquoi ? Les 2 voies accolées avec les comportements imprévisibles des piétons (en particulier les enfants) et la vitesse des cyclistes, sont un élément accidentogène certain.

- Nous demandons donc la séparation de ces voies

Là encore, nous attirons l'attention des élu(e)s car leur responsabilité sera engagée en cas d'accident. Nous les prévenons.

Nous rappelons que ces cheminements concernent un site naturel littoral, et sont tout proches des dunes.

Aussi nous préconisons des cheminements praticables et naturels au maximum en terre (éventuellement recouverts de scories fines pour certains passages à stabiliser et limiter risque de dégradation en période de fortes pluies), dans la continuité du sentier littoral existant déjà et démarrant depuis le parking du Score.

Ni bétonnage, ni couleur artificielle, on n'est pas sur un stade urbain, une règle à respecter : se fondre le plus possible dans le site.

Ce n'est pas parce que l'on revégétalise une partie du site que cela excuse *l'imperméabilisation de 16 000 m*²! (page 163), avec forcément des conséquences négatives (accélération ravinement, érosion) pour l'écoulement des eaux. Comme expliqué dans ce paragraphe, l'aménagement doit se fondre dans le site naturel et ne pas le dénaturer. Il y a trop de surface goudronnée ou bétonnée non adaptée au caractère naturel littoral du site.

Nous avons noté aussi que le nombre de places de parking (174) ne correspond pas au nombre variable de 250 à 400 places mentionné dans l'enquête CIVIS relative au TCSP qui a eu lieu en parallèle du moins en partie.

5. Eclairage:

Cette zone, actuellement sans aucune pollution lumineuse se situe sur les corridors empruntés par les pétrels. Il faut savoir que la pollution lumineuse est une source importante de mortalité pour les juvéniles de nos oiseaux marins endémiques comme les pétrels de Barau et les pétrels noirs (en danger critique d'extinction selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

C'est un devoir et une responsabilité que de préserver ce patrimoine faunistique exceptionnel.

L'éclairage doit obligatoirement être orienté vers le sol, de couleur et d'intensité les moins perturbantes pour les oiseaux.

L'Association Citoyenne de Saint-Pierre a une connaissance du site et des pratiques des communes de la CIVIS, et nous ne

nous n'estimons malheureusement pas suffisantes les « 2 nuits sans lumière » en zone très limitée ...

Par conséquent, nous demandons, comme nous l'avions déjà fait en 2011 ...

- pas d'éclairage à 4 m de hauteur, type urbain
- → nous préférons un éclairage à mi-hauteur genre plots 1,5 m de haut ou bornes lumineuses basses munies de réflecteurs orientant le faisceau lumineux vers le sol
- pas d'éclairage des cheminements sportifs, sans utilité (les gens ne courent pas la nuit sur ce site), générant coûts de remplacement des blocs électroniques, et de la pollution lumineuse inutile : on n'est pas dans un espace type aéroport, et il n'y a donc *ni justification économique ni convention d'entretien* à long terme.
- horaires de fonctionnement : totalement inadaptés, aussi bien contraires à la gestion raisonnée de l'énergie qu'à l'impact sur les oiseaux marins. On ne peut pas laisser des parkings (surtout en site naturel) allumés toute la nuit !!!

6. Dunes:

Accord évident pour la stabilisation des dunes par végétalisation avec patates à Durand, déjà présentes actuellement sur site. Justement, avant l'arrivée à l'escalier Est, il serait plus sage que les *cheminements* piétons-vtt restent sur la piste actuelle et *ne se rapprochent pas de la zone des dunes*, pour éviter l'érosion dunaire due au tassement et au piétinement.

Nous doutons et prenons date de cet engagement, car malheureusement, malgré notre alerte et rencontre avec la Direction de la CIVIS (26/09/2012), la plage principale de Saint-Pierre est, elle, en état catastrophique, l'érosion s'accélère vu la destruction des patates à Durand, et avec l'absence de fascines de goyaviers, le sable s'échappe.

Nous ne comprenons pas que le président de la CIVIS ne réalise pas en pleine plage principale de la ville, ce que le maire de Saint-Pierre (c'est la même personne) propose pourtant de mettre en place sur cette zone à l'entrée de ville. Il faut une cohérence des actes pour être crédibles par les citoyens.

De plus, sous le terme « aléa littoral fort », page 124, il est mentionné le recul du trait de côte de 26 m entre 1966 et 2003 à l'Est, 14 m à l'Ouest, et par principe de précaution ne serait-il pas sage de ne rien aménager dans la zone des 50 pas géométriques ?

7. Patrimoine géologique et culturel :

Toute installation devant s'intégrer à l'Environnement,

- en cas de panneau informatif (avertissement danger ou informatif), implantation à disposer au plus près des accès routiers (parkings) pour ne pas défigurer le paysage (cf panneaux type Conservatoire du Littoral).
- étude à faire des vestiges culturels à répertorier (étude étonnamment absente des documents reçus), relatifs à l'activité historique canne à sucre, à l'ancien chemin de fer (petit pont à restaurer correctement plutôt que son bétonnage-cimentage), vestiges à préserver, à mettre en évidence (informer par dalles gravées au sol ..) : le projet est nettement insuffisant pour valoriser cette dimension historique et culturelle.
- prévoir dalles gravées au sol pour informations géologiques
- nous ne souhaitons pas l'installation de bancs dans zone Est Pointe du Diable, zone devant rester la plus authentique possible.

8. Aspect paysager vers la montagne :

Nous préconisons, dès que possible, l'enterrement des lignes électriques le long de la route, lignes qui gâchent la vue paysagère vers les montagnes. Il est par ailleurs étonnant que l'urbanisation côté montagne ait pu se faire avec des bâtiments industriels de grande hauteur et sans aucun souci d'intégration au milieu.

9. Remarques:

Il est extraordinaire que ce projet mentionne comme en 2011 :

- réfection escalier bois sentier du littoral
- réfection escalier bois dans la falaise
- réfection des barrières existantes

N'est-il pas plus raisonnable de prévoir en zone *très exposée*, ce que nous préconisons, soit des marches d'escaliers en blocs basaltiques nettement plus durables et d'un coût global moindre ?

Nous préconisons pour l'escalier du bas, une meilleure intégration, à terminer le long de la falaise et non perpendiculairement à celle-ci.

Tout ceci ne peut qu'inciter à aller dans le sens des préconisations de l'Association Citoyenne :

- suivi et entretien à long terme, conditions obligatoires à tout nouveau projet pour qu'il soit réellement considéré durable (gestion raisonnée de l'argent public)
- refus d'aménagements sans entretien, véritable gaspillage d'argent : l'Histoire démontre malheureusement la justesse de nos propos sur nombre d'aménagements locaux : on dépense beaucoup d'argent, on laisse dégrader, et on dépense à nouveau beaucoup d'argent pour un nouveau projet. Cette méthode correspond un gaspillage d'argent public à la Réunion, ce qui est malheureusement très courant, et va à l'encontre des préconisations gouvernementales, ce qui est d'autant plus anormal en période de crise, et très mal perçu par les contribuables.

Le plus intégré naturellement, le plus simple et moins coûteux, devrait être favorisé. Bien entendu, nos remarques ne sont pas exhaustives, et pourront être amendées.

Nous avons le souci de faire réfléchir et comprendre que l'authenticité du sud, et ses attraits qui en découlent, doivent être bien considérés avant tout aménagement.

Les erreurs manifestes qui ont été faites avec la bétonisation excessive sur le littoral de Saint-Pierre ne doivent plus se reproduire.

Une visite sur site montre un **suivi défaillant du site** avec des déchets sur la plage et des déchets dispersés un peu partout dans la zone.

Des portions de piste sont dégradées alors qu'elles pourraient être très simplement remises en état. Les rares installations comme les escaliers sont à l'abandon et même sans marches par endroits, ce qui entraîne la responsabilité de la mairie. Nous le répétons : des aménagements coûteux sont inutiles sans garantie de suivi régulier, nettoyage et entretien du site. La création d'emplois dans ce domaine est une nécessité et donnerait du sens à la pression fiscale exercée sur les contribuables Saint-Pierrois.

Nous le répétons : Tout aménagement doit être <u>intégré</u> à son environnement et le <u>respecter</u>, et sa <u>durabilité</u> prévue par la contractualisation d'un suivi et entretien régulier.

Il y a nécessité d'un « poumon vert » et cet aménagement doit l'intégrer, tout en permettant des manifestations délocalisées de la ville, du fait de nuisances sonores répétées et de niveau en décibels inacceptables par les habitants.

Notre demande de « poumon vert » dans cette zone ne date pas d'aujourd'hui mais de mars 2002, il y a plus de 11 ans (!), lors d'une rencontre en mairie de Saint-Pierre, avec le maire actuel M. Michel Fontaine.

Soucieux d'un dialogue constructif, nous n'hésiterons pas cependant à réagir s'il s'avérait que la perte de naturalité était favorisée dans ce projet, sans tenir compte des remarques en faveur de l'Environnement et de la population.

Sincères salutations.

Pour l'Association Citoyenne de Saint-Pierre, le président, Hoarau Gaëtan

Mail: acsp974@orange.fr

Site internet: http://citoyennedestpierre.viabloga.com/





Un rare espace <u>littoral naturel.</u> Une vraie responsabilité collective pour préserver cet aspect nature, dans <u>l'intérêt général.</u>